

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,
&c.

Montesquieu, Charles de

Amsterdam, 1749

Chapitre Premier. De l'Esclavage Civil.

urn:nbn:de:gbv:45:1-600

LIVRE
QUIN-
ZIEME.

Chap. 1.



LIVRE QUINZIEME.

C O M M E N T

L E S L O I X
D E L' E S C L A V A G E C I V I L

O N T D U R A P P O R T

A V E C

L A N A T U R E D U C L I M A T .

C H A P I T R E P R E M I E R .

De l'Esclavage Civil.

L'Esclavage proprement dit, est l'établissement d'un Droit qui rend un homme tellement propre à un autre homme, qu'il est le maître absolu de sa vie & de ses biens. Il n'est pas bon par sa nature; il n'est utile ni au Maître ni à l'Esclave; à celui-ci, parce qu'il ne peut rien faire par vertu; à celui-là, parce qu'il contracte avec ses Esclaves toutes sortes de mauvaises habitudes, qu'il s'accoutume insensiblement à manquer à toutes les vertus morales, qu'il devient fier, prompt, dur, colère, voluptueux, cruel.

Dans les Païs despotiques où l'on est déjà sous l'Esclavage Politique, l'Esclavage Civil est plus tolérable qu'ailleurs. Chacun y doit être assez content d'y avoir sa subsistance & la vie. Ainsi la condition de l'Esclave n'y est guère plus à charge que la condition du Sujet.

Mais dans le Gouvernement Monarchique, où il est souverainement important de ne point abattre ou avilir la Nature humaine, il ne faut point d'Esclave. Dans la Démocratie où tout le monde est égal, & dans l'Aristocratie où les Loix doivent faire leurs efforts pour que tout le monde soit aussi égal que la nature du Gouvernement peut le permettre, des Esclaves sont contre l'esprit de la Constitution; ils ne servent qu'à donner aux Citoyens une puissance & un luxe qu'ils ne doivent point avoir.

L I V R E

C H A